

Comptes-rendus des réunions départementales suivies par TNE-OE 8/01/2022

La lecture des comptes rendus que nos associations ont faits des réunions départementales « cartographie des zones favorables à l'éolien » fait apparaître quelques éléments intéressants.

A priori, nous avons été accueillis courtoisement même si, comme en Lozère et Tarn et Garonne, il a fallu un peu pousser la porte (le milieu associatif n'était semble-t-il pas le bienvenu dans ces départements) et nous avons pu exprimer nos points de vue.

Les oppositions et les réserves étaient plus nombreuses que prévues y compris de la part d'organismes para publics ou d'élus. Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) en particulier, lorsque ses interventions sont citées dans les comptes rendus, semble assez défavorable à l'éolien terrestre, mais on trouve aussi l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité) certainement poussée par ses syndicats de cru adhérents.

Du côté des élus visiblement les pro-éoliens ne s'étaient pas mobilisés, les antis occupant le terrain. Peut-être que les premiers ont évité de trop se montrer sachant que les choses se décideraient ailleurs.

Il faut maintenant attendre ce que fera la ministre de tout cela, si elle en fait quelque chose, compte tenu de son espérance de vie politique !

MAIS ATTENTION !

Les préfets ont la pression du ministère, et malgré les avis plutôt défavorables à un développement de l'éolien industriel sur des zones sensibles, nous ne sommes pas à l'abri de surprises quand les cartes sortiront des bureaux de l'administration !

Ces réunions préparatoires peuvent tout à fait avoir été prévues pour tester l'acceptabilité des participants et en particulier d'élus en manque d'argent et qui sont prêts à en accepter sur leurs territoires, sachant qu'il y a de fortes chances que les prévisions de zones favorables soient faites en ne remettant pas en question les 500 m, insuffisants mais légaux, pour protéger les populations.

POINT PAR DÉPARTEMENT

Ariège Dans ce département il n'y a pas de mâts d'éoliennes en service. Mais attention à des projets possibles à la limite de l'Aude et de la Haute-Garonne.

Aude Département saturé, habitants exaspérés, en particulier dans la Montagne Noire, sans parler des projets de repowering sur des parcs anciens. La réunion aura peut-être permis à l'administration de mesurer combien certains élus et associations souhaitent préserver leur qualité de vie et leur environnement. La création du PNR des Corbières Fenouillèdes exclurait toute implantation, mais la densification des secteurs déjà saturés et l'ouverture d'autres sont un vrai risque pour l'Aude.

Aveyron Autre département saturé, où nos associations demandent un moratoire d'autant que l'Aveyron est déjà à « énergie positive » car la production d'électricité (hydraulique, éolien...) dépasse largement les besoins des populations. Toute la partie sud devrait être protégée, comme devrait l'être le territoire du PNR des Grands Causses, mais il est à craindre que le Lézézou déjà « équipé » soit encore menacé. Multiplier par 3 ou 5 (objectifs de la Région et de l'État) serait pure folie.

Gard Département venté, donc l'administration va forcément chercher des zones d'implantation; rappelons-nous l'abandon d'un projet impactant le Pont du Gard (patrimoine important, un PNR, pas mal de zones industrielles ...). Le Gard risque fort de voir arriver des industriels en photovoltaïque, plus acceptable par les populations, voire les élus.

Gers Attachés certainement plus qu'ailleurs à leur cadre de vie, habitants et élus redoutent les parcs industriels, et n'en n'ont pas ! D'autant que ce département n'est pas le mieux loti en vents.

Haute Garonne Un département qui ne manque pas d'éoliennes et de projets en particulier sur des territoires frontaliers avec l'Aude (qui serait à nouveau impacté alors qu'elle est saturée) et l'Ariège (qui n'en a pas et n'en veut pas !), voire le Lauragais ?.

Hautes Pyrénées Pas d'éoliennes, un peu comme le Gers, sans grands vents et les échanges en réunion sont majoritairement contre toute implantation.

Hérault Ce département est saturé et a déjà largement apporté sa contribution. Il est nécessaire de préserver toutes les zones, importantes, où plus aucune éolienne ne soit implantée, et protéger les milieux naturels et les espèces rares et fragiles. Le seul PNR - du Haut Languedoc - de l'Hérault, est devenu la zone où les parcs industriels se sont fortement développés, une aberration en soi.

Lot Sur ce territoire, on ne compte qu'un seul parc éolien, susceptible d'extension. Un Parc naturel régional des Causses du Quercy et peu de vent, devrait éviter au Lot de nouvelles implantations. Mais l'administration pourrait faire preuve d'imagination ! donc pas abrité pour autant.

Lozère On aurait pu préserver ce département; les promoteurs avec la bénédiction des services de l'État ne l'ont pas fait : Le PNR de l'Aubrac (avec moratoire sur l'éolien) le Parc National des Cévennes et un site au patrimoine mondial de l'UNESCO). Le plus grand plateau granitique d'Europe qui est le point triple de partage des eaux entre les trois bassins hydrographiques qui couvrent les 3 quarts du pays... Bref ! donc on s'attaque à la zone de La Margeride, secteur sur lequel il faut s'attendre à un développement de parcs éoliens.

Pyrénées Orientales Là il y a du vent ! mais aussi des enjeux sur la fréquentation touristique, entre mer et montagne, une biodiversité exceptionnelle... le Canigou à protéger... mais les projets se développent du côté des Aspres et des Albères ; lesquelles seraient heureusement protégées par le SCOT Littoral sud récemment reconduit (interdisant formellement les éoliennes).

Tarn Comme pour le 34, l'éolien s'est curieusement développé sur le territoire du Parc naturel régional du Haut Languedoc. Entre l'Hérault et ce département, la barre des 300 éoliennes va être atteinte : nos associations veillent à ce que la nouvelle charte, qui bloquait la hauteur à 125 m, ne soit pas modifiée, et interdise toute autre implantation. Le risque est fort, ici d'un repowering avec autorisation de monter en puissance en augmentant la hauteur des mâts.

Tarn et Garonne Département pour l'instant dépourvu de machines, et la mobilisation réunissant associations, élus, chasseurs et même la LPO y sont bien sûr, comme ailleurs, pour quelque chose. L'autorisation d'un projet de 6 éoliennes fait soupçonner que l'administration soit à la recherche d'autres localisations.